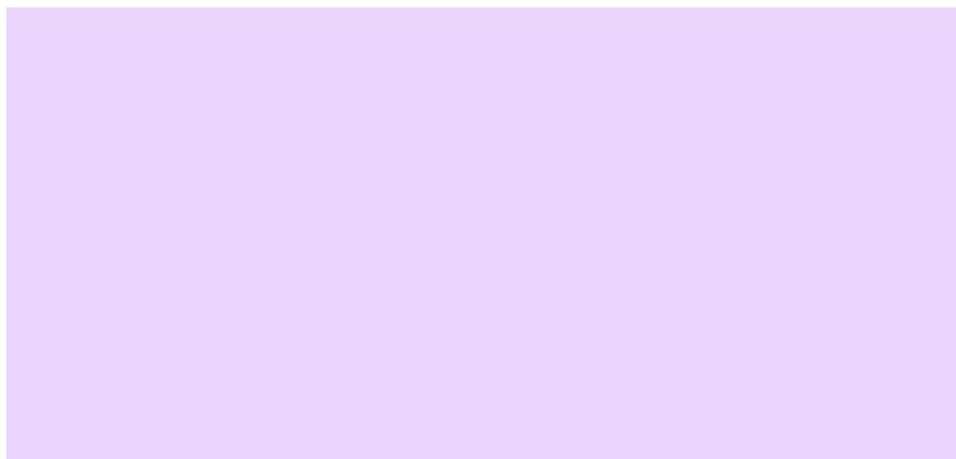


Les maires transmettent systématiquement les avis de naissance  
au médecin responsable du service de PMI.

Vous pouvez joindre l'infirmière-puéricultrice  
et les autres professionnels de la PMI



ou vous renseigner auprès du service de PMI  
Pôle Solidarités humaines  
7 allées Mortarieu - BP 783  
82013 Montauban cedex  
Tel. : 05 63 21 42 85

Communication cd82 - photo Caroline PRADEAU - Juin 2021

# Bienvenue à

Le service de Protection Maternelle et Infantile  
se met à votre disposition



Pôle Solidarités humaines



Votre enfant vient de naître.  
Cet événement donne une nouvelle dimension à votre vie.

Le service de Protection Maternelle et Infantile,  
tout particulièrement l'infirmière-puéricultrice,  
est à votre disposition pour écouter vos questions  
et vous aider à y répondre  
dans le souci du bien-être de votre enfant  
et de toute la famille,  
lors d'une consultation ou d'une visite à domicile.

**Art. L 2112-2 du Code de Santé Publique :**

" le service de PMI doit organiser des actions médico-sociales préventives à domicile,  
pour les enfants de moins de 6 ans requérant  
une attention particulière, assurées à la demande ou avec l'accord des intéressés  
en liaison avec le médecin traitant et les services hospitaliers concernés ".

## Quels soins donner chaque jour à votre enfant

- L'allaitement, le bain, le rythme de vie ?
- Il pleure la nuit, que faire ?
- Est-ce qu'il grossit et grandit bien ?
- Quelles sont les vaccinations préconisées ?
- Quels sont mes droits ?
- Je suis fatiguée, comment me faire aider ?
- Quels sont les différents modes de garde ?